

Ressources Pedagogiques

-- Espace enseignants et enseignants spécialisés - Se repérer dans l'ASH - Les différents dispositifs et structures de l'ASH -
Dans le cadre du secteur médico-éducatif --

Dans le cadre du
secteur
médico-éducatif

Les ITEP

Christelle CHARRIER

Publié le jeudi 29 juin 2006

Modifié le samedi 23 septembre 2006

Fichier PDF créé le mardi 30 juin 2009

1. De quoi s'agit-il ?

Les ITEP (instituts thérapeutique, éducatifs et pédagogiques) sont des établissements relevant du secteur médico-éducatif. L'ouverture de ces établissements est à l'initiative d'associations, le plus souvent de parents, dont le projet a reçu l'agrément de la DDASS. Ces associations en assurent la gestion. La DDASS contrôle les budget, la qualification des personnels, le fonctionnement...

Ces établissements accueillent :

- ▶ des enfants de 6 à 12/14 ans ;
- ▶ des adolescents et jeunes adultes de 14 à 20 ans et au-delà (ITEP Pro).

2. Pour quel public ?

Les ITEP sont ouverts aux enfants et adolescents souffrant de difficultés d'ordre psychologique (et notamment de troubles de la conduite et du comportement) qui perturbent gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces jeunes sont orientés sur proposition de la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).

3. Sur quels objectifs ?

Les ITEP ont pour mission d'assurer les soins, l'éducation et l'enseignement général (ITEP) puis pré-professionnel et professionnel (ITEP Pro) des enfants et adolescents souffrant de difficultés psychologiques. Ils disposent d'un internat éducatif et d'une unité d'enseignement permettant d'assurer la scolarisation des enfants et/ou adolescents.

4. Selon quelles modalités ?

Après une évaluation diagnostique permettant d'identifier les potentialités et les besoins des enfants et/ou adolescents, un projet définit pour chacun les objectifs à atteindre, les moyens d'atteindre ces objectifs sur le plan thérapeutique, éducatif et pédagogique ainsi que les modalités d'évaluation.

5. Les personnels exerçant en ITEP

Les personnels exerçant en ITEP sont :

- ▶ au niveau du pôle pédagogique : enseignants spécialisés, éducateurs techniques ;
- ▶ au niveau du pôle éducatif : éducateurs spécialisés ; assistants sociaux ;
- ▶ au niveau du pôle thérapeutique : psychiatres, psychologues, rééducateurs...

[5. Les textes officiels concernant les IME sur le site de Daniel Calin](#)